



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
EURE MADRIE SEINE**

Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service de l'eau potable

SERVICE VENABLES

Année 2008

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	- 3 -
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	- 3 -
2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET D'ABONNES.....	- 4 -
3. LES RESSOURCES.....	- 4 -
4. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	- 5 -
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	- 6 -
II. INDICATEURS FINANCIERS.....	- 7 -
1. MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	- 7 -
2. FACTURE TYPE.....	- 7 -
3. PRIX DE L'EAU.....	- 8 -
4. RECETTES DU SERVICE.....	- 10 -
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	- 11 -
1. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE ET PHYSICO-CHIMIQUE DES PRELEVEMENTS.....	- 11 -
2. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	- 11 -
3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	- 11 -
4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	- 12 -
5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	- 12 -
6. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAUX.....	- 12 -
7. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	- 12 -
8. TAUX DE RECLAMATIONS.....	- 13 -
9. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES.....	- 13 -
10. TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	- 13 -
11. TAUX D'IMPAYES.....	- 13 -
12. COMPLEMENTS.....	- 14 -
IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	- 15 -
1. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	- 15 -
2. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE.....	- 15 -
3. PROJETS ET TRAVAUX.....	- 15 -
V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	- 16 -
1. ABANDONS DE CREANCES ET FONDS DE SOLIDARITE.....	- 16 -
2. COOPERATION DECENTRALISEE.....	- 16 -

GLOSSAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de réunir et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

- La Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) : regroupe 23 communes. La compétence Eau Potable de la CCEMS s'organise en 4 services suivant les contrats d'exploitation existants ou conclus. Le contrat dont est titulaire la CCEMS depuis l'exercice de la compétence « eau potable » correspond à celui de l'ex-syndicat de Saint-Aubin-sur-Gaillon, Gaillon et Courcelles-sur-Seine. Les services de Cailly, Venables et Heudreville ont été transférés par voie d'avenant.

- Le service « Venables » : ce service est constitué du territoire de l'ancien Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) de Venables :

→ Les communes adhérentes du service « Venables » sont :

- | | |
|---|---|
| ○ AILLY | ○ SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON |
| ○ AUBEVOYE | ○ TOSNY |
| ○ BERNIERES-SUR-SEINE | ○ VENABLES |
| ○ FONTAINE-BELLENGER | ○ VIEUX-VILLEZ |
| ○ FONTAINE-HEUDEBOURG
(hameau de Botremare) | ○ VILLERS-SUR-LE-ROULE |
| ○ LA CROIX-SAINT-LEUFROY
(hameau de la Boissaye) | ○ HEUDREVILLE-SUR-EURE
(hameau le Bois Ricard) |

- Mode de gestion du service :

Le service « Venables » est exploité par la société VEOLIA EAU (Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise) en vertu d'un contrat de gérance entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999, transféré à la CCEMS au 1^{er} décembre 2002. Le contrat d'une durée de 12 ans sera à échéance le 31 décembre 2010.

Le contrat a été modifié par les avenants suivants :

- Avenant n°1 signé le 5 août 2003 entre le syndicat de Venables et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) suite au retrait de la commune de Heudreville du syndicat et l'intégration de celle-ci à la CASE le 1^{er} janvier 2003. Redéfinition des prestations incombant au gérant.
- Avenant n°2 du 13 mai 2004 pris pour l'harmonisation des tarifs des exploitants au sein de la CCEMS afin d'établir un prix unique de l'eau potable d'ici 2010.
- Avenant n°3 du 6 juin 2005, date d'effet au 9 août 2005 pris pour la mise à disposition, par le délégataire, d'outils informatiques permettant l'enregistrement de données aux fins de sauvegarde du patrimoine nouveaux tarifs de base du délégataire se substituant à ceux de l'avenant n°2.

2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET ABONNES

Service « Venables »	Population desservie	Abonnés
AILLY	991	435
AUBEVOYE	4776	1686
BERNIERES-SUR-SEINE	251	150
FONTAINE-BELLENGER	964	387
FONTAINE-HEUDEBOURG	119	49
HEUDREVILLE-SUR-EURE	70	29
LA-CROIX-SAINT-LEUFROY	123	57
SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	233	119
TOSNY	576	249
VENABLES	728	364
VIEUX-VILLEZ	161	89
VILLERS-SUR-LE-ROULE	616	301
AUTRES SERVICES	/	3
TOTAL	9608	3918

3. LES RESSOURCES EN EAU EN 2008

- Nature des ressources en eau du service :
 - **Points de prélèvements**

	Capacité de production (m ³ /j)	Prélèvement autorisé (m ³ /j)	Volume prélevé en 2008 (m ³)	Prélèvement maximum journalier de 2008 (m ³)
Lormais I VENABLES	2250	2250	513900	/
Lormais II VENABLES	2250	2250	217338	/
TOTAL	4500	4500	731238	2350

- **Importations d'eau**

Exportateur	Volume importé en 2006 (m ³ /an)	Volume importé en 2007 (m ³ /an)	Volume importé en 2008 (m ³ /an)
Gaillon	19618	23490	22061

- **Volumes vendus au service au cours de l'exercice 2008**

	Volumes vendus (m³/an)
Abonnés domestiques	447275
Abonnés non domestiques	0

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux dont la consommation annuelle est inférieure à 500 m³.

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable doit mentionner le nombre d'abonnés domestiques ou assimilés selon une nouvelle définition : les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- **Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable**

Importateur	Volumes vendus (m³/an)
CCEMS	16008
CASE	76160
TOTAL	92168

- **Volumes vendus totalisés pour l'exercice 2008**

ANNEE	Volumes vendus (m³/an)
2008	539443

- **Stockage**

Volume de stockage (m³)	2950
Nombre de réservoirs	5

- **Taux de mobilisation de la ressource : 52,22 %**
(Prélèvement maximum journalier / Capacité de production * 100)

- **Durée de stockage en pointe : 15,73 h**
(Volume de stockage / Prélèvement maximum journalier * 24)

4. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (hors branchements)

La longueur totale du réseau de desserte (hors branchements) est de 140,8 km.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Nombre de sites de surpression et usines élévatoires**

Site	Capacité de pompage (m³/h)
L'Ortier	10
Venables	5
Villers-sur-le-Roule	35

- **Inventaire des biens et bilan énergie pour l'exercice 2008**

Nombre de branchements	3864
Nombre de compteurs	3835
Nombre de poteaux incendie	99
Energie relevée consommée (kWh)	575451

II. INDICATEURS FINANCIERS

1. MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Le service est assujéti à la TVA.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. La délibération du 12 septembre 2006 a supprimé la surtaxe au 1^{er} janvier 2007 pour l'exercice 2007. La suppression de la surtaxe communautaire a été maintenue pour l'exercice 2008.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La facturation se fait semestriellement.

Service	Facturation sur consommations	Facturation estimée
Venables	Avril	Octobre

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement et les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Rémunération du gérant

La rémunération du gérant S.A.E.O. est fixée par le contrat de gérance et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

2. FACTURE TYPE

La rémunération du service public d'eau potable et le montant de la facture non proportionnel au volume consommé est indiqué en distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, ainsi que les redevances. Les parts fixe et variable sont indiquées.

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³ et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre.

	Montant au 01/01/2008	Montant au 01/01/2009
Production et distribution d'eau	93,43	96,65
Part délégataire	83,72	86,94
Abonnement	34,00	34,00
Consommation	49,72	52,94
Préservation des ressources en eau	9,71	9,71
Organismes publics et TVA	14,46	24,71
Pollution de l'eau	8,84	18,38
TVA	5,62	6,33
TOTAL € TTC	107,89	121,36

- **Redevance pollution par commune**

La redevance pollution est reversée à l'Agence de l'Eau qui l'a calculé chaque année. Elle varie selon les communes desservies.

COMMUNES	Redevance pollution 2008 (€/m3 HT)
AILLY	0,3684
AUBEVOYE	0,3684
BERNIERES-SUR-SEINE	0,0737
FONTAINE-BELLENGER	0,3684
FONTAINE-HEUDEBOURG	0,3684
HEUDREVILLE-SUR-EURE	0,3684
LA-CROIX-SAINT-LEUFROY	0,3684
SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	0,0737
TOSNY	0,0737
VENABLES	0,0737
VIEUX-VILLEZ	0,0737
VILLERS-SUR-LE-ROULE	0,3684

3. PRIX DE L'EAU EXERCICE 2008

- **Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 au 2^{ème} semestre 2008**

Communes	Population desservie AEP	Nombre d'abonnés AEP	Tarif hors redevances (€/m3)	Tarif TTC (€/m3) Taxes et redevances
AILLY	991	435	0,72	1,24
AUBEVOYE	4776	1686	0,72	1,53
BERNIERES-SUR-SEINE	251	150	0,72	0,99
FONTAINE-BELLENGER	964	387	0,72	1,24
FONTAINE-HEUDEBOURG	119	49	0,72	1,24
HEUDREVILLE-SUR-EURE	70	29	0,72	1,24
LA CROIX-SAINT-LEUFROY	123	57	0,72	1,24
SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	233	119	0,72	0,93
TOSNY	576	249	0,72	0,93
VENABLES	728	364	0,72	0,99
VIEUX-VILLEZ	161	89	0,72	0,93
VILLERS-SUR-LE-ROULE	616	301	0,72	1,53

Le prix de l'eau peut varier d'un semestre à l'autre et d'une commune à l'autre en fonction de l'évolution des redevances.

Détail du prix de l'eau

COMMUNE	AILLY	AUBEVOYE	BERNIERES-SUR-SEINE	FONTAINE-BELLENGER	FONTAINE-HEUDEBOURG	HEUDREVILLE-SUR-EURE
Exploitant (pour 120 m3)	86,94	86,94	86,94	86,94	86,94	86,94
Collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix €/m3 hors redevances	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72
Redevance pour prélèvement sur la ressource	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
Redevance de pollution domestique	44,21	44,21	8,84	44,21	44,21	44,21
Modernisation des réseaux	/	33,24	6,65	/	/	/
TOTAL HT	140,86	174,1	112,14	140,86	140,86	140,86
TVA (5,5 %)	7,75	9,58	6,17	7,75	7,75	7,75
TOTAL (€ TTC)	148,61	183,68	118,31	148,61	148,61	148,61
<i>prix €/m3 1^{er} semestre</i>	<i>1,24</i>	<i>1,24</i>	<i>0,93</i>	<i>1,24</i>	<i>1,24</i>	<i>1,24</i>
prix €/m3 2^e semestre	1,24	1,53	0,99	1,24	1,24	1,24

La taxe de modernisation des réseaux a été appliquée pour le deuxième semestre 2008 (tarif en vigueur à partir du 01/07/2008). Cette taxe n'apparaît pas sur la facture du premier semestre 2008.

Détail du prix de l'eau (suite)

COMMUNE	LA CROIX-SAINT-LEUFROY	SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	TOSNY	VENABLES	VIEUX-VILLEZ	VILLERS-SUR-LE-ROULE
Exploitant (pour 120 m3)	86,94	86,94	86,94	86,94	86,94	86,94
Collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix €/m3 hors redevances	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72
Redevance pour prélèvement sur la ressource	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
Redevance de pollution domestique	44,21	8,84	8,84	8,84	8,84	44,21
Modernisation des réseaux	/	/	/	6,65	/	33,24
TOTAL HT	140,86	105,49	105,49	112,14	105,49	174,1
TVA (5,5 %)	7,75	5,80	5,80	6,17	5,80	9,58
TOTAL (€ TTC)	148,61	111,29	111,29	118,31	111,29	183,68
<i>prix €/m3 1^{er} semestre</i>	<i>1,24</i>	<i>0,93</i>	<i>0,93</i>	<i>0,93</i>	<i>0,93</i>	<i>1,24</i>
prix €/m3 2^e semestre	1,24	0,93	0,93	0,99	0,93	1,53

La taxe de modernisation des réseaux a été appliquée pour le deuxième semestre 2008 (tarif en vigueur à partir du 01/07/2008). Cette taxe n'apparaît pas sur la facture du premier semestre 2008.

4. RECETTES DU SERVICE

- Part de l'exploitant

	2008
Exploitation du service	362660
Collectivités et autres organismes publics	449676
Produits des travaux attribués à titre exclusif	52341
Produits accessoires	29507
TOTAL	894184

Extrait du CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation)

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE ET PHYSICO-CHIMIQUE DES PRELEVEMENTS

Le service dessert plus de 5000 habitants.

Analyses effectuées	Pourcentage de prélèvements jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Microbiologiques	100 %
Physico-chimiques	95,2 %

- **Identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité**
Une non-conformité aux limites de qualité notée pour le déséthylatrazine.

2. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Longueur du réseau de desserte (ml)	140788
Linéaire renouvelé (ml)	0

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : Ø**
*(Ce taux se calcule de la façon suivante, avec L_N le linéaire de réseau remplacé l'année N et L le linéaire du réseau de desserte : $(L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})/5/L_N * 10$)*

3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 47 %**
La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 en suivant un barème.
 - 0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimés du réseau de desserte.
 - 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimés du réseau de desserte.
 - 20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.
- Points supplémentaires si les 20 premiers points sont obtenus:*

Caractéristiques	Oui	Non
<i>Informations structurelles complètes sur chaque tronçon.</i>	+10	0
<i>Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.</i>	+10	0
<i>Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes.</i>	+10	0
<i>Localisation des branchements sur la base du plan cadastral.</i>	+10	0
<i>Localisation et identification des interventions.</i>	+10	0
<i>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel De renouvellement des branchements.</i>	+10	0
<i>Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.</i>	+10	0
<i>Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.</i>	+10	0

4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Volume consommé autorisé (m3) : V1	496743
Volume vendu (m3) : V2	92168
TOTAL 1	588911
Volume produit (m3) : V3	727750
Volume acheté (m3) : V4	22061
TOTAL 2	749811
Volume consommateurs sans comptage (m3) : V5	0
Volume de service du réseau (m3) : V6	2916
Volume comptabilisé (m3) : V7	493827

- **Rendement du réseau de distribution : 78,5 %**
(Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante:
 $\eta = \text{Total 1} / \text{Total 2}$ Avec $V1 = V7 + V5 + V6$)

5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Volume mis en distribution (m3) : V8	657643
Volume comptabilisé 365 jours (m3) : V9	493192

- **Indice linéaire des volumes non comptés : 3,20 m³/km/j**
(Cet indice se calcule de la façon suivante :
 $(V8 - V9) / (\text{Longueur du réseau} * 365 \text{ (ou 366)})$ Avec $V8 = V3 + V4 - V2$)

6. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAUX

- **Indice linéaire de pertes en réseaux : 3,14 m³/km/j**
(Il se calcule de la façon suivante : $(V8 - V1) / (\text{Longueur du réseau} * 365 \text{ (ou 366)})$)

7. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %**
La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant:
 - 0%: aucune action.
 - 20%: études environnementales et hydrogéologiques en cours.
 - 40%: avis de l'hydrogéologue rendu.
 - 50%: dossier déposé en préfecture.
 - 60%: arrêté préfectoral.
 - 80%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.
 - 100%: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (arrêté du 2 mai 2007).

8. TAUX DE RECLAMATION

Nombre de réclamations écrites	7
Nombre d'abonnés	3915
Taux de réclamations	1,79

(Le taux de réclamations se calcule de la façon suivante :
Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés * 1000)

9. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Nombre de coupures non programmées	9
Taux d'occurrence	2,30 pour 1000

(Ce taux se calcule de la manière suivante : (Nombre de coupures / Nombre d'abonnés) * 1000)

Ce nouvel indicateur introduit par le décret du 2 mai 2007 est différent de celui utilisé dans les précédents rapports annuels. Les systèmes d'information ont été adaptés en conséquence courant 2008. Le nouvel indicateur sera disponible en 2009. A titre indicatif, l'indicateur 2008 selon l'ancienne définition est de 2,30 pour 1000 abonnés.

10. TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Nombre total d'ouvertures	280
Délai maximal d'ouverture des branchements	1 jour
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	280
Taux de respect	100 %

(Ce taux se calcule de la manière suivante : (Nombre d'ouvertures dans les délais / Nombre total d'ouvertures) * 100)

11. TAUX D'IMPAYES

Il s'agit du taux d'impayés au 31 Décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

- **Taux d'impayés : 0,5 %**

(Ce taux se calcule de la façon suivante: Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N / Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N.)

12. COMPLEMENTS

- **Indice linéaire de réparation : 0,64**

Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	9
Longueur du réseau (km)	140,8

(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'intervention / longueur du réseau)

- **Pourcentage de branchements réparés sur 100 branchements : 0,1 %**

Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	4
Nombre de branchements	3864

*(Il se calcule de la façon suivante : Nombre d'interventions / Nombre de branchements * 100)*

- **Taux de renouvellement des compteurs : 4,6 %**

*(Nombre de renouvellements de compteurs / Nombre de compteurs * 100)*

- **Taux de consommation électrique : 78,7 %**

Energie relevée consommée (kW/h)	575451
Volume prélevé par ressource (m3)	731238

(Consommation d'électricité distribution / Volumes pompés sur le réseau)

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année	0 %
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} Janvier de l'année de présentation du rapport.	1
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} Janvier de l'année de présentation du rapport.	0,02 %

2. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE

Encours de la dette au 31 Décembre	1924238 €
Montant de l'annuité de remboursement	13840 €
→ Dont en capital	13394 €
→ Dont en intérêts	446 €
Montant de la dotation aux amortissements	179935 €

3. PROJETS ET TRAVAUX

- **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales de la CCEMS avec les montants prévisionnels associés**

- Recherche en eau à Port Mort : réalisation d'un forage d'alimentation en eau potable sur la commune de Port Mort en remplacement des deux forages de Gaillon (Val Corbon et Verte Bonne) avec la maîtrise d'œuvre, l'acquisition foncière du périmètre de protection immédiat et les frais annexes : 480000 €
- réalisation d'un château d'eau et des canalisations associés : 2800000 €

- **Programmes pluriannuels de travaux**

Certains investissements à moyen terme sont à prévoir afin de perdurer le bon fonctionnement du réseau de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la CCEMS :

- des travaux de réhabilitation et d'équipement s'avèrent nécessaires : un programme de travaux de réhabilitation et de renforcement de canalisations de distribution d'eau potable sur tout le territoire de la collectivité est à définir. Ce programme tiendra compte du retour des informations collectées par les fontainiers de VEOLIA EAU et des analyses métallographiques effectuées par le délégataire.

A ce jour, les études métallographiques ont mis en évidence les tronçons de canalisations jugés défectueux. C'est le cas à Saint-Pierre-la-Garenne, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Aubin-sur-Gaillon et Gaillon.

Le coût estimatif des études et des travaux est de 200000 €.

- Forage de Cailly-sur-Eure : travaux de réhabilitation et de mise en conformité avec la DUP doivent se poursuivre (pose d'un turbidimètre notamment). Coût estimatif 50000 €.
- Etude de vulnérabilité des forages en cas de crue : la CCEMS doit entreprendre des études et des travaux afin de protéger les forages de Courcelles-sur-Seine contre les débordements de la Seine. Coût estimatif des travaux 50000 €.
- Etude hydrogéologique de détermination de l'origine de l'ammonium mesuré au forage de Lormais II – diagnostic et bilan de l'action engagée sur le goût de l'eau à Aubevoye. Coût estimatif de 50000 €.
- Maîtrise foncière pour l'accès des forages de Venables (Lormais I et Lormais II)
- Amélioration du fonctionnement du surpresseur de Saint-Etienne-sous-Bailleul. Coût estimatif des travaux : 25000 €.

Pour ces études et ces travaux, des subventions seront demandées au Conseil Général de l'Eure ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

1. ABANDON DE CREANCES ET FOND DE SOLIDARITE

Aucune action de solidarité et de coopération décentralisée n'a été effectuée.

2. COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action de solidarité et de coopération décentralisée n'a été effectuée.

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmés et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres micro-biologiques : Nombre de prélèvements micro-biologiques conformes/ nombre de prélèvements micro-biologiques réalisés OU pourcentage de prélèvements micro-biologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes/ nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toute nature relative au service de l'eau (notamment celles relatives aux non conformité réglementaires et au non respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume facturé aux abonnés total.